

# Vie privée et publication de renseignements personnels

# Plan

I – Problématique

II – Solutions

# I – Problématique

# Accessibilité traditionnelle de la jurisprudence

- Deux situations possibles
  - Jugements accessibles sans restriction mais seulement une sélection est publiée dans des revues spécialisées. Les autres jugements sont uniquement accessibles au greffe
  - Jugements accessibles aux parties seulement et une sélection provenant des instances supérieures est publiée après déidentification
- Dans les deux cas, la vie privée est plutôt bien protégée

# Accessibilité aux documents électroniques

- Tous les jugements peuvent facilement devenir accessibles sans déidentification
- Accessibilité au grand public, n'est plus limité aux professionnels du droit
- Rapidité d'accès
- Il faut donc trouver des solutions permettant d'assurer un niveau similaire de vie privée dans l'environnement électronique

# Obligations légales

- Certaines législations contraignent les diffuseurs à ne pas publier certaines informations, ou certains jugements
  - Droit criminel
  - Droit de la jeunesse
  - Droit de la famille

# Rôle des intervenants

- Cours
  - Identifier adéquatement les jugements concernés
  - Déidentification lorsque cela s'avère nécessaire
- Diffuseurs
  - Mettre à disposition l'information juridique publique sans modifier l'intégrité des documents
- Éditeurs
  - Vendre un service à valeur ajoutée
  - Déidentifier s'il existe un marché pour les jugements concernés

## II – Solutions



# Solutions envisageables

- Déidentification partielle
  - Nécessite la coopération des cours
  - Protège uniquement les personnes concernées
  - Coûts réduits
- Déidentification complète
  - Respect total de la vie privée des parties
  - Ne respecte pas les principes d'ouverture de la justice
  - Coûts importants

# Solutions envisageables (suite)

- Non diffusion des jugements nécessitant une déidentification
  - Manque d'accès à une partie de la jurisprudence
  - Minimise les coûts

# Avis de restriction total à la publication

- Le jugement ne doit pas être rendu accessible au public
  - Le document ne devrait pas sortir de la cour
- Devrait être identifié par une étiquette dans le jugement
- Situation exceptionnelle
  - Objectif doit être de protéger une victime
  - Ne devrait pas s'appliquer aux hautes juridictions

# Avis de restriction partiel à la publication

- Certaines informations doivent être retirées avant que le jugement ne puisse être diffusé
- Devrait être identifié par une étiquette dans le jugement
- Situation plus courante
  - Objectif est de minimiser les dommages aux parties
  - Adresse des parties, données non-essentiels

# Repérage des jugements à déidentifier

- Il peut s'agir de
  - Collections complètes (tribunal de la jeunesse)
  - Domaine du droit (droit de la famille)
  - Jugements portant une étiquette de restriction partielle à la publication
- Nécessite un tri manuel
- Implique une interaction avec les cours pour valider les choix effectués

# Portée de la déidentification

- Entête de la décision
- Corps de la décision (motifs / conclusions)
- Données concernées
  - Noms
  - Adresses
  - Age
  - Lieu de naissance / résidence
  - Nom des personnes reliées
  - Nom de l'école d'un enfant
  - Etc

# Technique manuelle

- Consiste à ouvrir chaque fichier avant sa conversion, pour y retirer manuellement toutes les informations dommageables
- Remplacement systématique ne suffit pas
  - Chaque jugement doit être lu en entier afin de tenir compte du contexte
- Processus long et coûteux

# Techniques automatisées

- Projet de recherche à l'UdeM
  - LexUM et DIRO
  - Consiste à concevoir un logiciel pour assister les éditeurs lors de la déidentification
  - Le logiciel identifiera automatiquement les informations présentes en fonction de types prédéterminés
  - L'éditeur confirmera ou pas les solutions proposées



# Indexation par les moteurs de recherche du Web

- Il faut restreindre l'indexation des moteurs de recherche dans certaines collections
  - Sinon, il devient possible de trouver les jugements contre une personne dans Google, Yahoo, etc
- Permet de restreindre l'accessibilité à ceux qui recherchent réellement de l'information juridique
- Fichier robot.txt
  - On y précise les chemins d'accès indexables